



# BULLETIN D'ADHESION

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NOM – Prénom / Raison sociale \_\_\_\_\_  
Enseigne / Dénomination \_\_\_\_\_  
Profession (à détailler) \_\_\_\_\_  
Adresse Professionnelle \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ http \_\_\_\_\_

Adresse Personnelle \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Envoi des documents par le CGAAL  à l'adresse professionnelle  à l'adresse personnelle

Année de création / d'acquisition / de reprise de l'entreprise .....

Date de naissance du chef d'entreprise / du gérant ...../...../..... NOM du gérant .....

1<sup>er</sup> exercice à traiter par le CGAAL : Date début exercice ...../...../..... Date fin exercice ...../...../.....

A déjà fait partie d'un Centre de Gestion Agréé :  NON  OUI

Si OUI, Nom et Adresse du CGA précédent : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date de Radiation ...../...../.....

Numéro SIRET |\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_| Code NACE (NAF) |\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

## FORME JURIDIQUE ET REGIME FISCAL

- Entreprise individuelle**
- Impôt sur le revenu**
- Réel simplifié
- Réel normal
- Société, à préciser :** \_\_\_\_\_ + nombre d'associés : \_\_\_\_\_
- Impôt sur les sociétés**
- Par option
- De plein droit
- Régime fiscal du Micro-BIC / Forfait
- Régime fiscal de l'autoentrepreneur

La télé déclaration sera assurée par :  l'adhérent  
 l'intermédiaire d'un membre de l'ordre des experts-comptables  
 le CGA Aveyron-Lozère ★  
 l'intermédiaire d'un partenaire EDI de son choix

★ Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise au CGA Aveyron-Lozère pour accomplir en son nom toutes formalités nécessaires à la procédure TDFC, y compris la signature du dossier de souscription EDI à déposer à la DGFIP.

**TVA**  CA 12  CA 3 trimestrielle  CA 3 mensuelle  Franchise en base  Activité non soumise  
Déclaration réalisée par  Conseil Expert-Comptable  Entreprise Adhérente  Sous format  EDI  EFI

**Joindre impérativement un chèque de 192,00 € représentant la cotisation 2016 du CGAAL (ou de 193,00 € pour 2017).**

**Une facture de régularisation sera envoyée ultérieurement.**

.../...

## ADHESION

SANS CONSEIL EXPERT – COMPTABLE MEMBRE DE L'ORDRE

AVEC CONSEIL EXPERT – COMPTABLE MEMBRE DE L'ORDRE : Compléter les rubriques ci-dessous |\_|\_|\_|\_|

NOM – Prénom / Raison sociale .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

 .....

 .....

 .....

@ ..... @ .....

## OBLIGATIONS DES ADHERENTS

L'engagement de verser annuellement le montant de la cotisation fixée par l'assemblée générale.

Et.....(Article 8 des statuts)

L'adhésion au centre implique pour les membres bénéficiaires imposés d'après le bénéfice réel :

- l'engagement de réunir et utiliser tous les éléments nécessaires à l'établissement, soit par eux-mêmes, soit par un membre de l'Ordre des experts-comptables, d'une comptabilité sincère de leur exploitation. Pour l'exécution de cet engagement, le centre, sans pour autant la rendre obligatoire, recommande l'assistance d'un membre de l'Ordre des experts-comptables.
- l'obligation de donner mandat au centre pour télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure EDI-TDFC, leurs attestations d'adhésion, leurs déclarations de résultat, ainsi que les annexes et les documents accompagnant celles-ci.
- l'obligation de communiquer au centre, directement ou par l'intermédiaire du membre de l'Ordre des Experts Comptables en charge du dossier : le bilan et les comptes de résultats ainsi que tous documents annexes ou tout autre document sur décision du conseil d'administration et, concernant les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, les documents prescrits par les instructions administratives pour en effectuer l'examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance.
- l'autorisation pour le centre de communiquer à son correspondant auprès de l'administration fiscale, ainsi qu'à l'agent chargé de l'audit du centre, lorsqu'ils en font la demande, les documents mentionnés au présent article, ainsi que le dossier de gestion et le document de synthèse présentant un diagnostic en matière de prévention des difficultés économiques et financières, le compte rendu de mission.
- l'autorisation pour le centre de communiquer au membre de l'ordre, qui éventuellement l'assiste, la déclaration de résultat, le dossier et le commentaire de gestion de l'exercice comptable ainsi qu'une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés des entreprises, une copie du compte rendu de mission.
- Les adhérents des centres de gestion agréés sont soumis à l'obligation d'accepter les règlements soit par carte bancaire, soit par chèques. Dans ce dernier cas, ils doivent faire libeller ces chèques à leur ordre et ne pas les endosser sauf pour remise directe à l'encaissement.

**En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations sus énoncés, l'adhérent pourra être exclu du centre dans les conditions prévues au point 4 de l'article 10 des statuts. Cette exclusion sera mentionnée au registre spécial prévu par les textes en vigueur.**

## COMMUNIQUE DE LA DGFIP :

*« Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre » Information complémentaire : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>*

Fait à ..... le .....



SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les sociétés : NOM – Prénom - Qualité du signataire

Cachet de l'Entreprise

C.G.A. AVEYRON-LOZERE

17 rue de Planard – B.P. 50224 - 12102 MILLAU CEDEX

 05 65 60 57 85 -  05 65 60 82 65 - @ [cga-aveyronlozere@cga-aveyronlozere.fr](mailto:cga-aveyronlozere@cga-aveyronlozere.fr)